



⚡ En direct d'une mission

PROGRAMME D'APPUI AUX NOTAIRES D'ALGÉRIE

Trois notaires français se sont rendus en Algérie du 16 au 20 juin 2019 dans le cadre du Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA). — Lire page 2



📅 À l'affiche

LE 9^e FORUM JURIDIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG

Pour sa 9^e édition, le Forum juridique international de Saint-Petersbourg, en Russie, a réuni 5 000 juristes, du 14 au 18 mai 2019, autour du thème : « The Art of Law », l'art du droit.

— Lire page 3

💬 Paroles de...



STÉPHANE LOPEZ

Ambassadeur représentant permanent de l'OIF auprès de l'UE. — Lire page 3

🏠 Vu de là-bas

LE GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES EXPATRIÉS

Vivre à l'étranger a de nombreuses incidences juridiques.

— Lire page 4

📄 Le billet



LA SERBIE PLUS PROCHE DE L'UNION EUROPÉENNE

Jean-François Humbert, président du CSN.

— Lire page 2

⚙️ Les Experts

UNIVERSITÉ FRANCO-RUSSE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

Une trentaine de notaires russes et français ont participé à l'édition 2019 de l'université franco-russe du 9 au 11 septembre 2019 au siège du Conseil supérieur du notariat à Paris.

— Lire page 5

📰 Brèves

ACTUALITÉS

- ✓ Renouvellement du partenariat entre le CSN, l'ANF et l'IDEF.
- ✓ Réunion du notariat international en Mongolie.
- ✓ Conférence juridique pour l'aménagement des smart cities à Maurice.
- ✓ Manifestations annuelle de l'European Law Institute à Vienne.

— Lire page 4-5

🎯 Focus

RECONDUCTION DE LA COOPÉRATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU VIETNAM

Une délégation du notariat français conduite par Jean Déléage, délégué du CSN pour l'Asie du Sud-Est, s'est rendue au Vietnam du 15 au 19 juillet.

— Lire page 3

📅 Agenda

À NE PAS MANQUER

- ➔ 31^e Congrès des notaires d'Afrique à Dakar.
- ➔ 16^e colloque juridique franco-russe en Russie à Sotchi.
- ➔ Semaine du droit à la Banque mondiale à Washington.
- ➔ Manifestation de l'ANF sur l'état civil des enfants au siège des Nations-Unies à Genève.
- ➔ Exposition organisée par le Conseil des notariats de l'Union européenne.
- ➔ 29^e Congrès international du notariat à Jakarta (Indonésie).

— Lire page 6

La Serbie plus proche de l'Union Européenne

Par Jean-François Humbert, président du CSN



Coopérant depuis plus de 15 ans en Serbie, les notariats serbe et français viennent de franchir un pas dans leurs relations avec un volet « nouvelles technologies ».

DÉPLACEMENT PRÉSIDENTIEL — À l'occasion du déplacement du président Emmanuel Macron, les 15-16 juillet 2019, à Belgrade, nos deux notariats et le ministère de la Justice de Serbie ont complété leur accord de coopération par un programme d'actions axé sur la numérisation. Le mémorandum que j'ai signé avec Srblisav Cvejić, président de la Chambre nationale des notaires, et Jelena Deretić, représentant le ministère de la Justice de Serbie, prévoit que le notariat français apporte son expertise numérique pour faciliter l'accès au droit des citoyens : échanges dématérialisés entre les études notariales et les services publics, numérisation et archivage des documents

et mise en place d'un fichier testamentaire... Nous allons contribuer à renforcer la digitalisation des services de l'État de Serbie pour une justice toujours plus efficace. Ce nouveau volet de notre coopération est un atout pour la Serbie dans sa démarche d'adhésion à l'Union Européenne.

SÉCURITÉ JURIDIQUE — La Serbie et la France partagent la même culture juridique marquée par la recherche de la sécurité juridique et par la prévention des conflits, en phase avec le souhait du président Macron d'« une Europe qui protège ». Le droit y est conçu avant tout comme un outil pacificateur destiné à réguler les relations entre les parties. L'écrit est considéré comme un engagement ferme. Signé devant un officier public - le notaire est chargé de vérifier la réalité du consentement des parties et sa légalité - un acte notarié a une force équivalente à une décision de justice. Ainsi, le notariat a-t-il une place de premier ordre dans nos systèmes de droit.



⚡ EN DIRECT D'UNE MISSION

Programme d'appui aux notaires d'Algérie

Trois notaires français, Jean-François Billerach, Emmanuel Raffin et Saad Khalifé se sont rendus en Algérie du 16 au 20 juin 2019 dans le cadre du Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA), financé par l'Union européenne, l'Algérie et la France, via Justice Coopération Internationale (JCI).¹ Saad Khalifé revient sur les enjeux de la mission.

VOILÀ UNE QUINZAINE D'ANNÉES, les autorités algériennes ont engagé une réforme de leur système judiciaire pour consolider l'État de droit. Outre la volonté de renforcer l'indépendance de la justice, d'en faciliter l'accès à tous les citoyens, femmes et hommes, cette réforme vise aussi à professionnaliser tous les acteurs de la justice.

OBJECTIFS — Notre mission avait un double objectif : dresser un état des lieux de l'organisation et de la professionnalisation des notaires et formuler un plan d'actions échelonnées d'ici à octobre 2020. Nous avons eu toute une série d'entretiens à Alger. Dès notre arrivée, avec

Patrice Le Maigat, coordonnateur du PASJA, et les jours suivants avec Safia Ouhamed, membre de l'Union européenne, Mourad Karim Ouagueni, directeur du programme PASJA, et plusieurs représentants de la Chambre nationale des notaires d'Algérie (CNN) : Rachid Berredane, président, Kamal Fettis, secrétaire général, Ouzani Hattem, secrétaire général de la Chambre du Centre, et Abelhamid Achite-Henni, ancien président de la CNN, dont nous avons visité l'étude entièrement informatisée.

ATTENTES DU NOTARIAT ALGÉRIEN — Nos confrères nous ont fait part de leurs réflexions, par exemple :

- En matière de formation, le stage de 12 mois des nouveaux notaires, avant leur installation, est estimé trop court. Les formations préalable et continue sont insatisfaisantes et, pourtant, la relance du projet d'une école des auxiliaires de justice, en sommeil, permettrait notamment de mieux former les notaires et leurs collaborateurs.

1. JCI ou GIP JIC, créé 2012 est un groupe d'intérêt public émanant du ministère français de la Justice.

- Sur le plan de l'organisation des études (gestion, suivi des clients), un cadre général fait défaut. Il y a aussi les questions de gestion et de conservation des archives, la numérisation de la profession, etc.
- Structurellement, les notaires algériens souhaitent pouvoir s'organiser en un Conseil supérieur du notariat afin de gagner en autonomie vis-à-vis du ministère de la Justice. Ce qui permettrait aussi de redynamiser la profession et de lui assurer un rayonnement international plus fort. Ils souhaitent, par ailleurs, un changement de leur statut, d'auxiliaire de justice à celui d'officier public.

Sur certains sujets, des modifications législatives et réglementaires sont attendues.

PLAN D' ACTIONS — Pour répondre aux préoccupations du notariat algérien, les experts de la mission ont élaboré un programme d'actions qui intègre de nombreuses dimensions : participation à des voyages d'études, à des colloques, à des formations de formateurs (y compris en e-learning) en partenariat avec d'autres pays, dont la France via le Conseil supérieur du notariat. Une chose est sûre, nos confrères algériens ont la volonté de se professionnaliser plus encore afin de mieux répondre aux besoins de leurs concitoyens.

LE CHIFFRE

7 918 notaires, c'est le nombre de notaires libéraux en exercice sur le territoire de la Fédération de Russie dont 6 642 femmes et 1 276 hommes.

A L'AFFICHE

Le 9^e Forum juridique de Saint-Pétersbourg



POUR SA 9^e ÉDITION, le Forum juridique international de Saint-Pétersbourg, en Russie, a réuni 5 000 juristes, du 14 au 18 mai 2019, autour du thème : « The Art of Law », l'art du droit. Au fil des années, cette conférence est devenue une des plus importantes au monde, permettant aux responsables ministériels, avocats, notaires, représentants d'entreprises d'une centaine de pays d'échanger sur les évolutions du droit lors des conférences et des tables rondes. À Saint-Pétersbourg, il n'y a aucun tabou et il est autant question d'économie, de finances, de foncier que de nouvelles technologies, d'intelligence artificielle, d'art ou de philosophie.

[LIRE LA VIDÉO](#)

FOCUS

Reconduction de la coopération avec le ministère de la Justice du Vietnam

Une délégation du notariat français conduite par Jean Déléage, délégué du CSN pour l'Asie du Sud-Est, s'est rendue au Vietnam du 15 au 19 juillet 2019. Un des principaux résultats de cette mission est la reconduction de l'accord de coopération avec le ministère de la Justice du Vietnam. La cérémonie a eu lieu le 17 juillet en présence de Nguyen Huu Huyen, directeur général par intérim au ministère de la Justice, de Mme Nguyen Minh Phuong, directrice adjointe, et de représentants de l'Association nationale des notaires du Vietnam (ANNV) et de l'Académie judiciaire.

LE NOTARIAT FRANÇAIS soutient le notariat vietnamien depuis plus de 25 ans. Les liens tissés au fil des années se sont traduits par de très nombreuses contributions : changement de statut des notaires, initialement fonctionnaires, en libéraux, formations, expertise juridique sur des projets de loi (droit immobilier, code civil...). Une réforme de la loi notariale a été adoptée le 20 juin 2014 et le 1^{er} Congrès du notariat, tenu le 14 janvier 2019, a instauré l'Assemblée nationale notariale du Vietnam (ANNV).



QUE PRÉVOIT LA COOPÉRATION AVEC LE VIETNAM ?

L'accord a pour objet de consolider les évolutions engagées :

- Perfectionnement de la législation en matière notariale,
- Mise en application de la réforme du Code civil qui a fait l'objet d'un séminaire organisé par la Fondation pour le droit continental le 16 juillet à Ho Chi Minh ;
- Renforcement du cadre juridique et des modalités pratiques d'organisation de l'ANNV ;
- Développement et animation des jumelages existants ;
- Poursuite de la coopération avec l'Académie judiciaire en charge de la formation continue des notaires locaux ; un programme pour la période 2019-2022 devrait être élaboré.
- Appui juridique et pratique à l'utilisation des nouvelles technologies au Vietnam avec la contribution de l'ADSN ([Lire note en page 5](#)).



Stéphane Lopez, ambassadeur représentant permanent de la Francophonie auprès de l'Union européenne

PAROLES DE...

Stéphane Lopez

Pour le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie, les juristes francophones, dont les notaires, ont compris que l'exercice de leur profession ne pouvait plus se concevoir seulement d'un point de vue national mais sur un plan international. Stéphane Lopez précise la place qu'occupe la langue française dans les organisations internationales, notamment auprès des Nations-Unies, de l'Union africaine et des institutions de l'Union européenne. Il explique également l'influence du droit continental au sein de l'Union européenne, en particulier à la Cour européenne de justice où l'usage de la langue française contribue à son rayonnement.

[LIRE LA VIDÉO](#)

Le guide pratique à l'attention des expatriés



Vivre à l'étranger, seul ou en couple, en tant qu'étudiant, chef d'entreprise ou retraité, a de nombreuses incidences juridiques. Le Guide juridique des Français à l'étranger du Conseil supérieur de notariat est un document précieux et très documenté de 88 pages pour se renseigner et agir en conséquence.

VOUS SOUHAITEZ MODIFIER votre régime matrimonial ou conclure un Pacs ? Vous voulez déclarer des revenus locatifs en France alors que vous vivez à l'étranger ? Vous vous interrogez sur les incidences fiscales d'une succession ou sur la procédure pour rapatrier des fonds ? Vous êtes retraité et envisagez d'acquérir un bien immobilier en Europe, mais ne savez pas que faire ? Vous vous demandez comment faire établir une procuration ou un acte authentique ?

CINQ CATÉGORIES

À ces questions et à de multiples autres, le Guide juridique des Français à l'étranger répond sous la forme de fiches pratiques réparties en cinq grandes catégories :

- Couple et famille,
- Fiscalité,
- Formalités,
- Donations et successions,
- Français expatriés.

Chaque fiche renvoie à des sites de services publics ou d'organisations pour compléter la recherche. Il est souvent utile de prendre conseil auprès d'un notaire. Pour en trouver un, il suffit de se reporter à l'annuaire des notaires : www.notaires.fr/fr/annuaire-notaire

TÉLÉCHARGER LE GUIDE

Le « Guide juridique des Français à l'étranger » est téléchargeable sur le site des notaires de France : www.notaires.fr/multimedia/document/guide_juridique_expatriation.pdf



BRÈVES

Renouvellement du partenariat entre le CSN, l'ANF et l'IDEF

BERNARD CAZENEUVE, président de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF), Jean-François Humbert, président du Conseil supérieur du notariat (CSN), et Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF), ont signé le 24 juillet le 4^e renouvellement de la Convention de partenariat, initiée en 2010. Cette coopération est destinée à promouvoir le droit de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) qui regroupe 17 États. Afin de contribuer à la diffusion du droit OHADA, l'IDEF publie le « code IDEF annoté », enrichi par les annotations de décisions de justice provenant des juridictions des pays membres de l'OHADA et de juridictions civilistes ainsi que de Common Law.



Manifestations annuelles de l'European Law Institute à Vienne

L'EUROPEAN LAW INSTITUTE a organisé son assemblée générale et une réunion de son Conseil à Vienne du 4 au 6 septembre 2019. Un notaire français, François Tremosa, notaire à Toulouse, a notamment été élu membre du Conseil. Cinq notaires français sont impliqués dans différents groupes de travail d'ELI. Plusieurs débats ont été organisés, en particulier sur les règles européennes de procédure civile, l'intelligence artificielle, ou encore la protection des adultes dans un contexte international. Hubert Derrien, président de la mission Europe du CSN, et François-Xavier Bary, directeur adjoint de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN), sont intervenus lors de la table ronde consacrée à la blockchain et aux contrats intelligents, au vu de l'expertise du notariat français dans ce domaine. En savoir plus : <https://europeanlawinstitute.eu/>

Université franco-russe au Conseil Supérieur du Notariat



Une trentaine de notaires russes et français ont participé à l'édition 2019 de l'université franco-russe du 9 au 11 septembre au siège du Conseil supérieur du notariat à Paris.

L'UNIVERSITÉ S'INSCRIT DANS LE CADRE de l'accord de coopération entre le CSN et la Chambre Fédérale du notariat russe, reconduit le 21 mars 2019 lors d'une cérémonie à Paris. La délégation russe a été accueillie au siège du Conseil supérieur du notariat par son président, Jean-François Humbert.

PROGRAMME

Durant les trois jours de formation, les participants ont suivi les sessions suivantes :

- « Le droit rural » a été présenté par Laurence Leguil,
- « La vente immobilière » a fait l'objet d'un exposé de Valeriu Esanu,
- François-Xavier Bary, directeur général adjoint du groupe ADSN (Association pour le développement du service notarial)², est intervenu sur « Les outils numériques au service du notariat »,
- Olivier Vix a animé la session sur « Le blanchiment d'argent et la fiscalité »,
- « La réforme de la réglementation successorale européenne » a été développée par Véronique Dejean de la Batie.

Par ailleurs, les notaires russes ont visité l'étude de Lionel Galliez qui en a détaillé le fonctionnement et tout particulièrement les outils digitaux.

PARTICIPANTS

Les notaires russes, en provenance des différentes régions de Russie, ont apprécié les interventions, mais aussi les échanges pratiques avec les notaires français, et les questions ont été nombreuses. Certains d'entre eux prévoient déjà de poursuivre ces contacts lors du colloque franco-russe à Sotchi les 28 et 29 octobre 2019.

2. Depuis près de 40 ans, le Groupe ADSN a pour vocation d'être l'entité technologique du notariat français par la mutualisation des moyens et des outils numériques. Il intervient aussi à l'étranger comme expert digital et prestataire.



Réunion du notariat international en Mongolie

LA 9^e SESSION PLÉNIÈRE de la Commission des Affaires asiatiques de l'Union internationale du notariat (UINL) a eu lieu les 27 et 28 juin 2019 à Oulan Bator, capitale de la Mongolie. En plus de la Mongolie représentée par Ryenchindorj Ononchimeg, présidente de la Chambre des notaires, une dizaine de notariats étaient présents : Indonésie (où se tiendra le prochain congrès de l'UINL en novembre 2019), Chine, Corée du Sud, Japon, Vietnam, Philippines, France, Allemagne, Autriche et Suisse. Outre les échanges entre délégations, les participants ont assisté à un symposium sur « Le rôle du notariat dans la protection des droits des personnes handicapées, des mineurs et des personnes âgées. » Depuis la loi notariale de 2011, le notariat mongol est en pleine mutation. En 2012, il a été admis à l'UINL. L'année suivante, il a signé un accord de coopération avec le CSN, régulièrement renouvelé. Il participe activement au développement économique du pays en plein essor. Des règles déontologiques ont été instaurées et un décret fixe le cadre de la numérisation de ses activités.

Conférence juridique pour l'aménagement des smart cities à Maurice



UNE CONFÉRENCE sur la réforme du cadre juridique de la copropriété à Maurice a eu lieu le 24 septembre à Paris à l'invitation de l'Ordre des géomètres-experts et du Conseil supérieur du notariat, en présence de M. Bughun, premier secrétaire à l'Ambassade de la République de Maurice en France. En 2050, près de 70 % de la population mondiale vivra en milieu urbain. Pour faire face à l'urbanisation galopante, les autorités mauriciennes ont lancé en

2015 un programme d'aménagement d'une quinzaine de villes nouvelles et intelligentes, des smart cities. Une équipe pluridisciplinaire de notaires et de géomètres-experts français a accompagné le pays dans l'élaboration d'un nouveau cadre législatif (Code civil) et réglementaire des groupements immobiliers (copropriété) : réglementation des professions de syndic, d'administrateur foncier et d'agent immobilier, encadrement des ventes sur plans, etc. Ce travail a abouti à une réforme, entrée en vigueur le 15 avril 2019, qui s'appuie sur les fondamentaux du droit de la copropriété.

À ne pas manquer

1^{er} au 4/10/2019
31^e Congrès des notaires d'Afrique
à Dakar

27 au 30/10/2019
16^e colloque juridique franco-russe
en Russie à Sotchi

4 au 7/11/2019
Semaine du droit à la Banque mondiale
à Washington

11/11/2019
Manifestation de l'ANF sur l'état civil des enfants
au siège des Nations-Unies à Genève
à l'occasion du 30^e anniversaire de la
Convention internationale des droits de l'enfant.

11 au 15/11/2019
Exposition organisée par le
Conseil des notariats de l'Union européenne
au Parlement européen sur le rôle et la modernité du notariat.

28 au 30/11/2019
29^e Congrès international du notariat
à Jakarta (Indonésie)

